

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

VOTRE REGARD SUR LES GORGES DU GARDON

Désignée par l'UNESCO en 2015, la Réserve de biosphère des gorges du Gardon s'étend sur 26 communes de Nîmes à Uzès. Grâce à sa foisonnante biodiversité, ses paysages spectaculaires et son riche patrimoine culturel, les gorges du Gardon sont un lieu de vie privilégié et une destination nature de choix, parfait cadre pour la création artistique.

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon, initiateur et animateur de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon, organise un concours photos grand public afin de permettre aux habitant·e·s de s'impliquer à ses côtés dans la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels des gorges du Gardon. L'objectif de ce concours photo est de faire connaître au plus grand nombre le caractère exceptionnel de leurs patrimoines, grâce au caractère universel de l'image.

Article 1. Présentation du concours.

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon organise son premier concours photographique intitulé "Votre regard sur les gorges du Gardon". Ce concours est organisé grâce soutien financier du programme européen LEADER.

Article 2. Conditions de participation.

Ce concours est gratuit, ouvert à toute personne majeure ou mineure. Une autorisation d'un·e responsable légal sera demandée pour les participant·e·s mineur·e·s. Une catégorie spécifique "enfants" regroupera les photographies prises par les participant·e·s de moins de 12 ans. Les photographies doivent être prises dans le périmètre de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon.

<https://www.gorgesdugardon.fr/les-gorges-du-gardon/un-grand-site-de-caractere-reconnu/rb/>

Article 3. Thème et catégories.

Ce concours a pour ambition de mettre en lumière le regard que chacun·e porte sur les gorges du Gardon. Pour cela, les photographies devront s'inscrire dans l'une de ces cinq catégories : Faune ordinaire ; Flore ; Patrimoine paysager ; Patrimoine culturel ; Enfant (catégorie réservée aux participant·e·s de moins de 12 ans).

Article 4. Inscriptions.

Le concours sera ouvert du 22 mars 2021 au 16 mai 2021. Chaque participant·e pourra envoyer un maximum de 4 photographies, sous format numérique, grâce au formulaire disponible ici :

<https://www.gorgesdugardon.fr/actualite/concours-photo/>

Les fichiers des photographies devront être nommés comme suit : nom_prénom_1 (puis nom_prénom_2, nom_prénom_3 et nom_prénom_4 si plusieurs photos sont soumises).

Formats acceptés : photographie couleur ou noir & blanc, format TIFF ou JPEG, d'une résolution d'au moins 240dpi. Pas de logo ou d'inscription.

Toute participation ne respectant pas ces règles ne pourra être validée.

Article 5. Jury.

Le jury sera composé de professionnels de la photographie, d'éco-acteurs et d'élus de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon et du Syndicat Mixte. Une quinzaine de photographies représentatives de la diversité des catégories seront primées par le jury. Les principaux critères de jugement seront l'adéquation avec le thème du concours, les qualités techniques et esthétiques et l'originalité.

Article 6. Prix.

Divers prix sont prévus pour les lauréat·e·s du concours, parmi lesquels 450€ de matériel photo, une formation photo d'une valeur de 300€, un bon d'achat d'une valeur de 150€ auprès d'un magasin photo, un repas gastronomique pour deux, des activités sportives ou bien-être, un bon d'achat de 50€ à la Biocoop Marguerittes, des bouteilles de vin, un panier garni...

Article 7. Utilisation des photos.

En participant au concours vous acceptez que vos photographies soient utilisées et diffusées sans rémunération par le Syndicat mixte des gorges du Gardon et les éco-acteurs. Cette utilisation se fera dans les objectifs de sensibilisation, de promotion et d'éducation de la Réserve de biosphère, pour une durée maximale de cinq ans. Toute photographie utilisée sera créditée à son auteur.

Article 8. Loi informatique et libertés.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978 et au règlement général pour la protection des données (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.